

Coopération COI – AP-COI renforcée et sécurité maritime sous l'œil des parlementaires

Ebène, le 02 octobre 2026 – 27 parlementaires et responsables des Assemblées nationales des États membres de la COI ont participé à un séminaire interparlementaire sur la sécurité maritime puis à la réunion plénière de l'Association des Parlements des États membres de la COI (AP-COI) du 30 septembre au 02 octobre 2026 à Maurice. A cette occasion, l'AP-COI et la COI ont formalisé leur collaboration par la signature d'un Protocole d'entente.

Un séminaire qui confirme l'intérêt des parlementaires pour les enjeux de sécurité maritime

Le séminaire « *sécurité maritime, levier d'application de la souveraineté et de développement de l'économie bleue* » a été co-organisé par l'AP-COI et la COI, à travers ses projets Gouvernance, paix et stabilité (GPS) financé par l'Agence française de développement (AFD) et Safe Seas Africa (SSA) financé par l'Union européenne. Objectif : sensibiliser les parlementaires aux enjeux de sécurité maritime et renforcer leur capacité de suivi des politiques publiques, engagements régionaux et législations dans ce domaine. Formations, échanges d'informations sur les actions en cours, plaidoyer ou encore suivi parlementaire figurent parmi les actions envisagées de mobilisation des élus sur les sujets de sécurité maritime.

« *Nous sommes les gardiens de vastes zones économiques exclusives couvrant des millions de kilomètres carrés. Cet immense domaine maritime constitue une formidable opportunité, mais il implique également d'importantes responsabilités. [...] Le rôle de l'Assemblée nationale demeure essentiel pour garantir que les engagements internationaux soient effectivement intégrés dans notre cadre juridique national* », explique Hon. Egbert Aglae, vice-président de l'Assemblée nationale des Seychelles et représentant la présidence en exercice de l'AP-COI. Hon. Shirin Audeeruddy-Cziffra, présidente de l'Assemblée nationale de Maurice abonde : « *Le multilatéralisme est toujours primordial [...] Des petits pays comme les nôtres n'ont pas d'autre choix que de se retrouver dans des organisations régionales et internationales afin de mieux se défendre [...] Aucun État ne peut espérer exercer seul sa souveraineté. Que ce soit pour l'économie bleue ou pour la sécurité maritime, il faut se serrer les coudes, être imaginatifs, trouver des moyens de collaborer intelligemment* », Hon. Shirin Aumeeruddy-Cziffra, présidente de l'Assemblée nationale de Maurice

Renforcer les capacités parlementaires de suivi

« *À travers l'AP-COI, nos Assemblées disposent d'un espace pour partager leurs expériences, renforcer leur compréhension commune des enjeux et contribuer, par la diplomatie parlementaire, à une réponse régionale cohérente. [...] Le Protocole d'entente entre l'AP-COI et la COI permettra ainsi d'échanger plus régulièrement sur les actions que nous portons et aussi de renforcer les capacités des parlementaires dans le suivi de la coopération régionale qui donnent lieu à des accords et des engagements qui, au final, doivent passer devant les parlements pour ratification ou transposition dans les législations nationales* », détaille le Secrétaire général de la COI, Dr Ibrahim Norbert Richard.

Affirmant que l'Architecture régionale de sécurité maritime, établie et pilotée par la COI avec le soutien de l'Union européenne, « *est un exemple à suivre dans les autres régions du monde* », l'Ambassadeur de l'Union européenne, M. Oskar Benedikt, affirme l'attachement de l'Europe « *au renforcement des institutions, à l'état de droit, à la redevabilité publique et à la coopération régionale* » si bien que ce

Communiqué 2/2

séminaire sur la sécurité maritime contribuer à « appuyer des institutions capables d'inscrire cette action dans la durée, dans la transparence et dans l'intérêt des populations ».

Plénière de l'AP-COI : partenariat renforcé avec la COI

La session plénière de l'AP-COI, présidée par le vice-président de l'Assemblée nationale des Seychelles, a permis de :

- Formaliser la collaboration entre l'Association et la COI qui a revitalisée l'AP-COI en 2022. Un Protocole d'entente a été signé par Hon. Egbert Aglae, au nom de la présidence seychelloise en exercice de la COI, et Dr Ibrahim Norbert Richard, Secrétaire général de la COI ;
- Fixer les termes de la structuration de l'AP-COI. L'Association sera enregistrée aux Seychelles, lui conférant ainsi une existence juridique officielle et une permanence. Les membres de l'AP-COI ont entériné le principe d'une contribution financière au fonctionnement de leur Association qui continuera de bénéficier du soutien de la COI à travers le projet GPS financé par l'AFD.
- Convenir du lancement de l'appel à candidatures pour la deuxième cohorte du Parlement régional des jeunes de l'Indianocéanie (PRJIO) au premier trimestre 2027. Les parlementaires ont indiqué leur appréciation positive des initiatives et de l'engagement des jeunes membres du PRJIO lancé en mars 2025 aux Seychelles.

A l'occasion de la session plénière, Hon. Shirin Aumeeruddy-Cziffra a reçu les parlementaires des États membres de la COI à l'Assemblée nationale de Maurice pour un échange et une démonstration sur l'utilisation des outils d'intelligence artificielle dans les travaux parlementaires.